

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

L'an deux mille quatorze et le treize avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Indemnité de conseil et d'aide à l'élaboration des documents budgétaires

Étaient présents : Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Valérie CHAYLA, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 08/04/2014

**Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le
13/04/2014
Le Maire**

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, expose l'intérêt de bénéficier de l'assistance et des conseils de Monsieur Christian BLAYAC, trésorier de Marvejols, en matière budgétaire, économique, financière et comptable, prestations donnant lieu au versement d'une indemnité de conseil dont les conditions d'attribution sont établies par les arrêtés interministériels du 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990,

Etant donné que Monsieur Christian BLAYAC est également disposé à participer à l'élaboration ou la confection des documents budgétaires, prestation rémunérée par une indemnité forfaitaire prévue par l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité,
- **Octroie** à Monsieur Christian BLAYAC pendant la durée du mandat du présent conseil et la durée des fonctions de Monsieur Christian BLAYAC, l'indemnité d'aide à l'élaboration ou à la confection des documents budgétaires ainsi que l'indemnité de conseil à taux plein

- **Autorise** Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

**Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 13/04/2014
et publication ou
notification
le 13/04/2014**